



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**POWER
AFRICA**
A U.S. GOVERNMENT-LED PARTNERSHIP



National
Association of
Regulatory
Utility
Commissioners

Les régulateurs de l'Eswatini et du Togo prennent des mesures pour améliorer la viabilité financière du secteur et la qualité des services



Décembre 2023 – En 2022, l'Agence internationale de l'énergie a signalé que 600 millions de personnes, soit 43 % de la population totale de l'Afrique, n'avaient pas accès à l'électricité.¹ Ce défi peut être attribué à un manque d'investissements adéquats dans le secteur de l'énergie, ainsi qu'à l'absence de ressources et de capacités pour résoudre les principaux problèmes sous-jacents ayant une incidence sur la qualité de service (QoS), y compris la gouvernance du secteur.² De plus, sur l'ensemble du continent, de nombreux services publics d'électricité – qui appartiennent en grande partie à l'État – ont du mal à assurer leur viabilité financière et leurs liquidités. Il est donc d'autant plus important pour les organismes de réglementation d'élaborer des règlements pratiques et efficaces qui permettront aux services publics de recouvrer leurs coûts de prestation de services fiables à des tarifs justes et raisonnables.

Par le biais de ses *rapports basés sur des enquêtes sur l'Indice de réglementation de l'électricité (ERI) pour l'Afrique* (menées chaque année depuis 2018),³ la Banque africaine de développement (BAD) évalue et note méthodologiquement le niveau de développement des cadres réglementaires de l'électricité dans les pays africains, fournissant des informations sur les tendances et les pratiques réglementaires à travers le continent. Ces rapports servent également à identifier les principaux défis réglementaires et aident les régulateurs à comparer leurs performances à celles de leurs homologues africains. La NARUC a travaillé avec la BAD pour remédier aux lacunes de la gouvernance réglementaire en développant des ressources, en fournissant une assistance technique ciblée et en fournissant une formation qui tire parti de l'expertise de ses membres et de son réseau international plus large.

En 2021, la NARUC a publié [des Lignes directrices pour faire progresser la réglementation économique et de la qualité de service dans le secteur de l'électricité en Afrique](#),⁴ qui se concentre sur la fourniture de stratégies contextualisées et orientées vers l'action pour remédier aux lacunes réglementaires spécifiques identifiées dans les rapports *ERI pour l'Afrique* de la BAD. Il offre

également des idées et des stratégies concrètes et spécifiques au contexte que les régulateurs africains de l'électricité et d'autres parties prenantes clés peuvent prendre en compte dans leurs efforts pour soutenir un développement robuste et équitable dans le secteur.

En 2022, avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de Power Africa et en coordination avec la BAD, la NARUC a fourni à l'Autorité de régulation de l'énergie d'Eswatini (ESERA) et à l'Autorité de réglementation du secteur de l'électricité (ARSE) du Togo des documents de formation et de référence réglementaire sur la qualité de service et la réglementation économique, respectivement. La BAD et la NARUC ont sélectionné chaque pays à l'issue d'un processus de candidature compétitif et ont adapté l'assistance en fonction des lacunes identifiées dans les rapports *ERI pour l'Afrique* de la BAD et des recommandations formulées dans la publication des Lignes directrices de l'USAID et de la NARUC.

Grâce à cette aide, les deux organismes de réglementation peuvent mieux exercer une surveillance transparente et efficace de leurs secteurs énergétiques, ce qui les aidera à créer un environnement propice à l'investissement, à améliorer la viabilité financière du secteur et à garantir l'accès à une électricité sûre, fiable et abordable.

Améliorer la réglementation de la qualité de service en Eswatini

Au cours des deux dernières années, les rapports *ERI de la BAD pour l'Afrique* ont évalué l'Eswatini comme l'un des pays les mieux notés en termes de développement de la réglementation du secteur de l'énergie.⁵ Cependant, ESERA cherche toujours à améliorer ses performances réglementaires, en particulier en ce qui concerne son cadre existant de réglementation de la qualité de service contenu dans le cadre de gestion de la conformité technique, de la surveillance et de l'application de la loi (CMEMF) d'ESERA. ESERA s'efforce d'améliorer le CMEMF afin qu'il comprenne une méthode claire pour déterminer les objectifs de performance en matière de qualité de service et les indicateurs clés de performance (KPI), ainsi qu'une approche qui incite le service public à améliorer continuellement la fiabilité du service pour les consommateurs.⁶

Pour aider ESERA à atteindre ces objectifs, NARUC a rédigé des modèles de rapports sur les indicateurs clés de performance (KPI) – situés dans un document de référence sur mesure, *Rapport sur les indicateurs clés de performance et les points de référence* – des normes de qualité de service et une approche recommandée pour la définition des objectifs. Toutes ces ressources, ainsi qu'une série de formations, ont aidé le personnel d'ESERA à développer les aptitudes et les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un CMEMF renforcé. Dans le contexte du secteur de l'énergie, les KPI sont des mesures qui mesurent la performance des systèmes ou des processus, tels que la qualité de l'énergie ou la productivité.⁷

Les organismes de réglementation peuvent utiliser ces mesures pour surveiller et évaluer de près les normes de rendement des services publics, ou points de référence, à partir desquels ils peuvent élaborer des stratégies pour améliorer le rendement et les résultats. En adoptant et en mettant en œuvre de nouveaux critères de référence et indicateurs clés de performance, ESERA s'attend à voir une amélioration de ses performances réglementaires et de son évaluation dans les futurs *rapports ERI pour l'Afrique*, ainsi qu'une amélioration de la prestation de services aux consommateurs du secteur de l'électricité d'Eswatini à court terme.

Renforcement de la régulation économique au Togo

À la suite du *rapports ERI pour l'Afrique* de la BAD, l'ARSE a constaté qu'elle ne dispose pas actuellement des outils nécessaires pour évaluer l'impact financier, économique et social des décisions réglementaires de manière rigoureuse et objective.⁸ De plus, l'ARSE a besoin de renseignements suffisants et exacts de la part des services publics réglementés pour formuler des recommandations éclairées sur les tarifs d'électricité afin de s'assurer qu'ils sont équitables pour les clients et les services publics. Pour répondre à cette exigence, la NARUC a dispensé une formation à l'ARSE sur l'établissement des besoins en revenus (RR) d'un service public et la mise en œuvre de méthodes

comptables réglementaires. Le RR du service public constitue un outil réglementaire majeur pour atteindre et maintenir l'équilibre entre la fiabilité et l'abordabilité sur le marché de l'électricité.

Essentiellement, le RR est le revenu qu'un service public réglementé doit gagner pour fournir un service adéquat à ses clients, ainsi qu'un juste retour sur investissement pour permettre l'expansion, la mise à niveau et la maintenance du réseau. L'organisme de réglementation utilise le RR du service public pour déterminer les tarifs d'électricité, c'est-à-dire les prix payés par les clients individuels, en fonction des coûts moyens pour desservir les clients de chaque catégorie.⁹ Au Togo, le mandat de l'ARSE comprend l'examen du RR de la compagnie d'électricité et la recommandation des tarifs au ministre de l'Énergie pour approbation finale.¹⁰ En mettant en pratique les connaissances acquises lors de la formation NARUC, l'ARSE sera mieux à même de déterminer le RR pour une régulation économique efficiente et efficace du secteur de l'électricité togolais.

En renforçant leurs capacités à mettre en œuvre et à faire respecter la qualité de service et la réglementation économique – qui sont deux domaines clés du mandat d'un régulateur de l'énergie – ESERA et ARSE font des progrès vers l'obtention de résultats réglementaires positifs qui profiteront à l'ensemble de leurs pays respectifs, tels que l'amélioration de l'accès et de la fiabilité de l'électricité et la fourniture aux consommateurs d'un service électrique de haute qualité et abordable.

Cette histoire est rendue possible grâce au généreux soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu relève de la responsabilité de la NARUC et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

¹ « Perspectives énergétiques de l'Afrique 2022 : principales conclusions ». L'AIE. <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022/key-findings>

² « Lignes directrices pour faire progresser la réglementation économique et de la qualité des services dans le secteur de l'électricité en Afrique ». l'USAID et la NARUC. Planche 13. <https://pubs.naruc.org/pub.cfm?id=1E215369-1866-DAAC-99FB-B7EFFB08159E>

³ « Des nouvelles. » Groupe de la Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/en/news-keywords/electricity-regulatory-index-eri>

⁴ « Lignes directrices pour faire progresser la réglementation économique et de la qualité des services dans le secteur de l'électricité en Afrique ».

⁵ « Projet de rapport sur les indicateurs clés de performance et les points de référence. » l'USAID et la NARUC.

⁶ Tiré de l'application ESERA.

⁷ « Gestion de l'énergie à l'aide d'indicateurs clés de performance ». Siemens. <https://assets.new.siemens.com/siemens/assets/api/uuid:ccb07906-df33-4db0-b782-6fc7f2d346f5/bt-cc-managing-energy-using-kpis-whitepaper-en.pdf>

⁸ Tiré de l'application ARSE.

⁹ « Projet de rapport – Considérations clés pour la réglementation économique dans le secteur de l'électricité au Togo ». l'USAID et la NARUC. p. 10

¹⁰ « Projet de rapport – Considérations clés pour la réglementation économique dans le secteur de l'électricité au Togo ». l'USAID et la NARUC. p. 12